

DÉCISION N° 2022- 109

Objet : Avenant de transfert des contrats de services avec la société Segilog à la société Berger-Levrault

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 611-2020 du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie de ses pouvoirs,

Vu la Délibération n° D593-2019 du Comité syndical du 21 novembre 2019 relative à la signature d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG,

Vu la proposition d'avenant des sociétés Segilog et Berger-Levrault,

Considérant la nécessité de signer un avenant de transfert des contrats de services passés avec la société Segilog à la suite de sa reprise au 1^{er} janvier 2023 par la société Berger-Levrault,

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant de transfert pour l'ensemble des contrats avec la société Segilog sise rue de l'Éguillon - ZI route de Mamers – 72400 LA FERTÉ-BERNARD et la société Berger-Levrault sise 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 16 décembre 2022

Guy PÉLISSIER
Président



AVENANT DE TRANSFERT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 078-200063048-20221216-2022_109-CC



LE PRESTATAIRE

SEGILOG

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €
Siège social : route de l'Eguillon – ZI route de Mamers – 72400

LA FERTE BERNARD

RCS Le Mans 334 783 966

Adresse pour toute correspondance et règlement :

64, rue Jean Rostand, 31670 Labège.

Intervenant : la société **BERGER-LEVRAULT**,

892, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt

RCS Nanterre 755 800 646

LE CLIENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION

YVELINES POUR L'ADDITION D'EAU

EN MAIRIE

PLACE DU VILLAGE

78910 BEHOUST

FRANCE

Le Client et le Prestataire ont conclu un ensemble de contrat(s) portant sur les logiciels et services commercialisés par le Prestataire dénommé(s) le(s) « Contrat(s) ».

La société SEGILOG est reprise, à compter du 1^{er} janvier 2023, par la société BERGER-LEVRAULT, société anonyme au capital de 12 614 510,44 euros, locataire-gérant Novaprove, Expertiz Santé et BL Holding, ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92100), 892, rue Yves Kermen, RCS Nanterre 755 800 646. Cette opération étant réalisée sous la forme d'une fusion simplifiée, la société BERGER-LEVRAULT, bénéficiaire, est, nonobstant toute stipulation contraire, substituée à la société SEGILOG dans tous ses engagements contractuels.

Par conséquent, la société BERGER-LEVRAULT prend en charge, à compter du 1^{er} janvier 2023, la maintenance et le support des logiciels pour lesquels une licence d'utilisation a été accordée par la société SEGILOG conformément aux termes du (des) Contrat(s).

Les factures sont émises, à compter du 1^{er} janvier 2023, par la société BERGER-LEVRAULT pour les périodes contractuelles à venir, ainsi que pour les prestations réalisées au cours des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2023, non encore facturées au Client. L'adresse pour la correspondance administrative et comptable est : service comptabilité clients, 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège.

Les clauses du (des) Contrat(s), non expressément modifiées par le présent avenant, demeurent valables et pleinement applicables entre les parties et dans les rapports entre le Client et la société BERGER-LEVRAULT.

Fait à Labège, le 13 décembre 2022

SEGILOG

Antoine ROUILLARD
Directeur Général
délégué aux opérations

BERGER-LEVRAULT

Antoine ROUILLARD
Directeur Général
délégué aux opérations

LE CLIENT


Berger-Levrault
RCS Nanterre 755 800 646
SIRET 755 800 646 00381
64 rue Jean Rostand
31670 LABEGE
Tél. : 0 820 875 875
Fax : 05 61 39 86 64


Berger-Levrault
RCS Nanterre 755 800 646
SIRET 755 800 646 00381
64 rue Jean Rostand
31670 LABEGE
Tél. : 0 820 875 875
Fax : 05 61 39 86 64

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION YVELINES\nM. Guy PÉLISSIER
contact@siryae.fr

Signé électroniquement le 16/12/2022 à 14:13:2